



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE D'ANNAY

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2026

A 18H30 HEURES SALLE PARDIEU

Nombre de membres

Afférents au conseil Municipal : 9

Présents : 8 (+ 1 pouvoir)

Qui ont pris part au vote : 8 (+ 1 pouvoir)

Vote

Votants : 8 (+ 1 pouvoir)

Dont procuration : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention

Date de la convocationDate d'affichage

Le 23 mars 2026

ObjetDélégation de signature des actes
d'État CivilNuméro de la délibération

024-2026

Acte rendu exécutoire aprèsDépôt en Sous-Prefecture le :

Le 02 avril 2026

Publication faite le :

Le 02 avril 2026

Pour extrait conforme

Signature du secrétaire de séance

Mme Gwenaëla Pacheu

Signature du Maire

M. Éric CASTILLE

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune d'Annay s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric Castille, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Mrs : Éric Castille, Yoann Rousseau, Marc Rousselot, Serge Havard, Thierry Bardez
Mmes : Gwenaëla Pacheu, Patricia Gomez, Florence Castille

Procurations : Mme Melissa Palao (pouvoir à Marc Rousselot)

Étaient excusés :

Secrétaire de séance : Mme Gwenaëla Pacheu

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18,

Vu la nécessité d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du service public de l'état civil,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner par arrêté délégation de signature à un ou plusieurs agents de la commune,

Considérant qu'il convient de faciliter la gestion administrative des actes d'état civil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la proposition du Maire visant à déléguer sa signature pour les actes d'état civil,
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre un arrêté municipal portant délégation de signature à l' Adjointe administrative, pour la signature, au nom du Maire :
 - des actes de naissance,
 - des actes de mariage,
 - des actes de décès,
 - des livrets de famille,
 - ainsi que des certificats et copies conformes afférents à ces actes,
- **DE PRÉCISER** que cette délégation prendra effet à compter de la date de signature de l'arrêté correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.,